

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 23 octobre 2023 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**A-23-10-86**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-23-10-87**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

**A-23-10-88**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 10 octobre 2023, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 10 octobre 2023.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-23-10-89**

**MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO A-23-09-76 CONCERNANT LA SIGNATURE D'ENTENTE DE SERVICES POUR LA DISPOSITION DE BIENS EXCÉDENTAIRES**

De modifier la résolution numéro A-23-09-76 concernant la signature d'entente de services pour la disposition de biens excédentaires, afin de remplacer le dispositif par le texte suivant : « d'autoriser le directeur général à signer l'entente de services à intervenir avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour la disposition de biens excédentaires, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ».

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-23-10-90**

**ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SERVICES D'URGENCE AU MILIEU ISOLÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

CONSIDÉRANT la conclusion de l'Entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021;

CONSIDÉRANT la signature de ladite entente par toutes les parties;

CONSIDÉRANT les demandes de la table technique des 5 octobre 2022 et 4 avril 2023 afin de prévoir des modifications notamment la création d'une grille de remboursement pour le véhicule qui tracte les équipements tenant compte du prix de l'essence, du nombre de pompiers requis lors d'une intervention ainsi que le remboursement des avantages sociaux des pompiers;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sécurité incendie et civile de la MRC d'Antoine-Labelle du 13 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de modifier certaines dispositions de l'Entente;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'avenant 1 de l'Entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé (SUMI), ainsi que tout document inhérent à cette entente.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

**A-23-10-91**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

\_\_\_\_\_  
Daniel Bourdon, maire

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

\_\_\_\_\_  
Daniel Bourdon, maire